



## La première Cérémonie des traités de l'OACI aboutit à 14 activités de dépôt

*Publication immédiate*

**Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 2019** – La première Cérémonie des traités de l'OACI s'est tenue cette année avec succès au cours de la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI.

Sept États ont en effet saisi cette occasion pour signer et déposer des instruments de ratification de traités de droit aérien international pour lesquels l'OACI est la dépositaire, soit au total 14 activités de dépôt.

La Cérémonie des traités portait essentiellement sur la promotion de la Convention de Montréal de 1999, de la Convention et du Protocole de Beijing de 2010, du Protocole de Montréal de 2014, ainsi que des Protocoles portant amendement, respectivement, des articles 50, alinéa a), et 56 de la Convention de Chicago. Il en résulte dès lors que la Convention de Beijing compte aujourd'hui 32 parties, le Protocole de Beijing 34 et les Protocoles portant amendement des articles 50, alinéa a), et 56 de la Convention de Chicago 51.

Se tenant sous le thème « Un siècle de traités de droit aérien international », cette cérémonie reconnaît le fait que cette année marque non seulement le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Chicago, 1944) mais aussi le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention portant réglementation de la navigation aérienne (Paris, 1919).



La première Cérémonie des traités de l'OACI s'est tenue avec succès au cours de la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI. Sept États ont saisi cette occasion pour signer et déposer des instruments de ratification de traités de droit aérien international pour lesquels l'OACI est la dépositaire, dont le Congo, représenté par son Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, M. Fidèle Dimou. Non seulement le Congo est le premier État à participer à la Cérémonie des traités, mais il est aussi le premier à avoir fait part à l'OACI de son intention de le faire.

## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Initiative Aucun pays laissé de côté de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications

[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications

[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)